

L'ouverture du marché du gaz naturel en France

Au 1er novembre 2004, le tiers du gaz vendu à des clients non domestiques l'est à des clients ayant exercé leur éligibilité. Ces quantités se répartissent approximativement en une petite moitié fournie à des clients ayant changé au moins une fois de fournisseur depuis qu'ils en ont le droit, et l'autre moitié fournie à des clients ayant abandonné les contrats à prix réglementés tout en restant fidèles à leur fournisseur historique.

Cette proportion place la France à un niveau d'ouverture comparable à celui des autres pays européens dont le marché est ouvert.

Ces résultats cachent des disparités.

Disparités en termes de clientèle

L'ouverture du marché a commencé par bénéficier aux plus gros clients avant de s'étendre, en juillet 2004, aux autres professionnels.

Ce sont donc ces plus gros clients qui ont d'abord fait jouer la concurrence et ont, éventuellement, changé de fournisseur.

En ce qui concerne les clients de moindre consommation, leur démarchage, puis leur gestion, nécessite une organisation et des moyens informatiques, différents de ce que requiert la gestion de gros clients, en nombre limité. Pour ces petits clients, l'ouverture ne date que de juillet 2004 et, si les procédures étaient en place à la suite des travaux du GTG 2004, l'arrivée de fournisseurs capables de les aborder n'a pu être immédiate.

Ces raisons expliquent le faible nombre de clients ayant changé de fournisseur au 1er novembre 2004 (112), en comparaison du nombre important de clients ayant fait jouer leur éligibilité en conservant le fournisseur historique (10 150).

Disparités géographiques

Le gaz disponible pour venir concurrencer les approvisionnements à long terme des opérateurs historiques provient essentiellement des gisements du Nord de l'Europe.

La concurrence s'est donc d'abord exercée dans les zones d'influence des points d'entrée de ce gaz sur le territoire, c'est à dire dans la zone Nord de Gaz de France et, dans une moindre mesure, dans sa zone Est.

7 expéditeurs importent actuellement du gaz dans la zone Nord, et plus de la moitié de la clientèle non résidentielle y a fait jouer son éligibilité (53%).

Dans la zone Est, la concurrence a commencé à se développer plus tardivement et va s'accélérer avec la présence de 5 expéditeurs aux points frontière de cette zone que sont Obergailbach et Oltingue.

La moitié Sud de la France est difficilement accessible à un nouvel importateur. L'importation de GNL, s'il en est de disponible, oblige soit à avoir immédiatement un débouché important pour des cargaisons arrivant régulièrement, soit à stocker, à un coût élevé, le gaz correspondant à des cargaisons *spot*. Par ailleurs, les liaisons avec l'Espagne sont encore insuffisantes pour bénéficier d'éventuels surplus de gaz disponibles dans ce pays.

Pour pallier ces inconvénients, Gaz de France et TOTAL ont mis en place, à la demande de la CRE, des programmes de mise à disposition temporaire de gaz (*gas release*) en attendant la réalisation des infrastructures permettant l'importation directe du gaz dans le Sud (Fos 2, liaisons avec l'Espagne).

	1 ^{er} novembre 2003	1 ^{er} octobre 2004	1 ^{er} novembre 2004
sites ayant changé de fournisseur de gaz naturel			
nombre de sites	35	70	112
quantité estimée en TWh/an	34,5	48,4	52,4
part de la quantité ouverte à la concurrence (base : 1er juillet 2004, soit 350 TWh)		13,8%	15%
sites ayant exercé leur éligibilité sans changer de fournisseur			
nombre de sites		7 500	10 150
quantité estimée en TWh/an		57	64,1
part de la quantité ouverte à la concurrence (base : 1er juillet 2004, soit 350 TWh)		16,3%	18%
ensemble des sites ayant fait jouer leur éligibilité			
nombre de sites		7 570	10 261
quantité estimée en TWh/an		105,4	116,53
part de la quantité ouverte à la concurrence (base : 1er juillet 2004, soit 350 TWh)		30,1%	33,3%

